



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
12 août 2008

Français
Original: Anglais

Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure

Deuxième réunion

Nairobi (Kenya)

6-10 octobre 2008

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : Organisation des travaux

**Scénario pour la deuxième réunion du Groupe de travail spécial
à composition non limitée sur le mercure**

Le secrétariat a l'honneur de transmettre, en annexe à la présente note, le scénario mis au point par le Président, M. John Roberts (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) en consultation avec le Bureau, à l'intention de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure. Le scénario est distribué tel que préparé par le Président et n'a fait l'objet d'aucune modification officielle.

* UNEP(DTIE)/Hg/OEWG.2/1.

Annexe

Ce scénario, préparé en collaboration avec le Bureau, présente le programme et les résultats attendus de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le mercure. J'espère qu'il permettra aux délégués de mieux se préparer pour la réunion.

Par une série de décisions adoptées depuis 2003¹, le Conseil d'administration a reconnu que le mercure et ses composés produisaient des effets néfastes graves à l'échelon planétaire et a appelé à prendre des mesures internationales en vue de réduire les risques sur la santé de l'homme et l'environnement. En 2007, le Conseil d'administration a mis en place le Groupe spécial à composition non limitée pour examiner et évaluer les options possibles pour intensifier les mesures à caractère volontaire, ainsi que des instruments juridiques internationaux, nouveaux ou existants.

La première réunion du Groupe à composition non limitée a fait d'importants progrès, notamment en formulant une série de mesures pratiques qui pourraient être appliquées, selon les circonstances, en vue de s'attaquer au problème du contrôle des émissions anthropiques de mercure. La réunion a également demandé au secrétariat de préparer des informations supplémentaires susceptibles de nous aider à examiner et évaluer les options possibles pour intensifier les mesures à caractère volontaire, ainsi que des instruments juridiques internationaux, nouveaux ou existants. Le secrétariat a fourni une série de rapports présentant ces informations (disponibles à l'adresse suivante : <http://chem.unep.ch/mercury>).

Toutes les régions ont saisi l'opportunité qui leur était offerte de se consulter, et je suis certain que les discussions qui en ont résulté ont apporté une aide précieuse à la formulation des points de vue nationaux ou régionaux sur les meilleurs moyens de progresser en la matière. Je remercie le secrétariat pour les travaux intersessions qu'il a menés en intervenant en tant que personne ressource en faveur de ces discussions et en préparant les informations que nous avons sollicitées à notre première réunion. (Mes remerciements s'adressent également aux pays donateurs qui ont financé la préparation des rapports). Je me permets d'encourager tous les participants à examiner les rapports issus des travaux intersessions avec la plus grande attention, en préparation de la réunion.

Les résultats de notre première réunion, ainsi que les travaux intersessions et les discussions qui ont eu lieu depuis, fournissent un bon point de départ pour notre deuxième réunion. Malgré tout, un grand nombre de questions demeure à résoudre au cours de la deuxième réunion, et j'appelle tous les délégués à se concentrer sur la tâche qui nous incombe de manière à parvenir à un résultat satisfaisant.

Selon notre mandat, énoncé dans la décision 24/3 du Conseil d'administration, il nous appartient de formuler des options qui seront soumises au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-cinquième session ordinaire. Le paragraphe 32 ii) de la décision nous confie l'élaboration d'un rapport final reflétant toutes les vues exprimées et présentant des options ainsi que toutes recommandations consensuelles.

Notre travail consiste donc à seconder le Conseil d'administration pour lui permettre de prendre une décision claire sur la direction à suivre. Parvenir à formuler des recommandations consensuelles – sur l'ensemble des questions examinées ou sur certaines d'entre elles – serait un grand succès. J'espère que nous y parviendrons – au moins pour certains aspects de nos travaux. Mais s'il y avait des questions sur lesquelles nous ne pourrions pas y parvenir, j'espère alors que nous serons en mesure de présenter un nombre limité d'options clairement identifiées, expliquant précisément ce qu'implique chacune d'entre elles. Cela permettra au Conseil d'administration de mener un débat éclairé avant de parvenir à une conclusion finale en février 2009.

Je propose que la négociation du texte du projet de décision du Conseil d'administration n'ait pas lieu à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe à composition non limitée – Cela se fera

¹ Référence aux décisions 22/4 V et 23/9 IV.

plus tard. Mais, il nous faut définir – sur la base d'un consensus, ou à défaut sous forme d'options - les éléments de politique qui devraient être inclus à la décision, ainsi que les questions que toute décision en la matière devra englober pour affirmer ces éléments.

Je vous invite donc tous, qui êtes ici présents, à vous concentrer sur les questions très vastes qui nous sont soumises dans le but de dégager un terrain d'entente le plus large possible. Lors de notre première réunion, nous avons amplement discuté des détails entourant les mesures spécifiques nous paraissant appropriées et il me semble maintenant important de porter notre attention sur les questions de politique de plus haut niveau, qui formeront le cadre de nos travaux futurs.

Le Bureau et moi-même avons envisagé les différentes façons d'organiser la réunion de manière à utiliser au mieux le temps dont nous disposons. Notre attention doit se porter sur les éléments généraux indispensables pour remédier aux problèmes posés par le mercure en nous concentrant sur les aspects essentiels qui permettront de se consacrer aux sept priorités dégagées par le Conseil d'administration.

Au cours de l'examen initial de ces éléments, je propose de ne pas entrer dans un débat détaillé sur le point de savoir s'il est préférable de s'orienter vers des instruments juridiquement contraignants ou des mesures volontaires, mais de tenter de parvenir à un accord sur l'approche politique principale qui, à nos yeux, devrait être poursuivie par la communauté internationale. En d'autres termes, pouvons-nous trouver un accord sur l'objectif que nous voulons atteindre? Les documents qui nous ont été remis nous aideront à mener ce débat. Je me permets de demander aux pays et régions désirant présenter d'autres rapports constituant des documents de séance de bien vouloir les diffuser le plus tôt possible avant la tenue de la réunion afin que nous puissions tous envisager la meilleure façon de procéder.

Une fois que nous aurons trouvé un accord sur les éléments indispensables, il sera utile d'explorer les méthodes qui permettront de les mener à bien. Le débat devra porter sur l'équilibre à trouver entre les mesures juridiques et les mesures volontaires ou fondées sur des partenariats et/ou la conjugaison de ces deux types de mesures au sein d'un ensemble de mesures permettant de concrétiser ces éléments, et sur le cadre général qui permettra le mieux de structurer ces mesures juridiquement contraignantes et volontaires. Il serait très utile que les participants à la réunion puissent définir, au moment où ils envisagent la question de l'équilibre entre les approches légales et volontaires ou la conjugaison des deux types de mesures, les éléments, s'il y en a, qui ne pourront être mis en œuvre avec succès que par le biais d'un instrument juridique. Cela nous permettra d'envisager ensuite plus facilement le champ d'application d'un tel instrument juridique. Il nous faudra peut-être également déterminer quel instrument pourra le mieux établir ces éléments juridiques.

Toutes les discussions sur les options possibles en vue de contrôler les rejets de mercure doivent tenir compte des capacités et moyens respectifs des pays développés, des pays en développement et des pays à économie de transition, ainsi que des besoins existants en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de sources de financement appropriées. Il nous faudra consacrer un certain temps à l'examen des options permettant de concrétiser le renforcement des capacités, l'assistance technique et les mécanismes de financement, et intégrer ces dernières aux recommandations que nous formulons à l'intention du Conseil d'administration.

Je suis conscient de l'ampleur de la tâche qui nous attend et espère que nous pourrons continuer à travailler sur la base des méthodes coopératives et constructives que nous avons mises en place à notre première réunion. Un temps considérable a été consacré au débat sur ces questions au cours de ces dernières années. Nous devons nous assurer que le Conseil d'administration qui se tiendra en février est tout à fait prêt pour parvenir à une décision solide qui nous permettra dès maintenant de progresser rapidement vers la mise en œuvre pratique et efficace des mesures mondiales visant à remédier aux problèmes que pose le mercure, dont nous sommes tous conscients.